

**VILLE DE BELOEIL**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mardi 25 juin 2024 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :  
Madame Nadine Viau, mairesse  
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station  
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf  
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas  
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets  
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil  
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol  
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs  
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :  
Monsieur Daniel Marineau, directeur général adjoint par intérim  
Madame Marie-Pier Savard, greffière par intérim  
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

**2024-06-231**

**8. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI-2023-9036) – 871-879, RUE LAURIER — SECOND PROJET DE RÉOLUTION – ADOPTION**

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2024-05-204, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la régularisation de l'implantation et de l'occupation d'un immeuble à usage mixte (résidentiel et commercial), ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour arrière, pour la propriété située au 871-879, rue Laurier, sur le lot 4 554 418 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin, permettre :
  - a) L'occupation d'un bâtiment principal isolé par l'usage H-3 (multifamilial 4 à 8 logements) avec un maximum de 6 logements;
  - b) La réduction de la marge avant minimale de 7,5 à 3 mètres;
  - c) La réduction de la marge latérale minimale de 2 à 0,75 mètre;
  - d) Une allée d'accès et de circulation à une distance minimale de 0,6 à 0 mètre de la ligne latérale;
  - e) La réduction du nombre minimal de cases de stationnement à fournir pour l'immeuble, soit de 10 à 7 cases;

- f) De soustraire à l'obligation d'aménager une case de stationnement réservée pour les personnes handicapées;
  - g) Une case de stationnement aménagée en cour avant, de telle sorte que les véhicules ne puissent pas y entrer et sortir en marche avant;
  - h) De soustraire l'application des dispositions relatives aux zones tampons pour une habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3);
  - i) De soustraire l'application des dispositions relatives aux aires d'isolement pour une habitation multifamiliale de 4 à 8 logements (H-3);
  - j) Des logements au rez-de-chaussée d'un bâtiment à usages mixtes lorsque situés du côté de la façade avant sur rue du bâtiment.
3. À cette fin, exiger :
- a) La plantation et le maintien de deux arbres à grand déploiement en cour arrière ;
  - b) L'installation de pavé alvéolé pour les six cases de stationnement situées en cour arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

---

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



MARIE-PIER SAVARD, avocate  
Greffière par intérim

